#LESSISMORE2019

LESS MORE

LESSISMORE2019.BE

Mémorandum élections 2019

FEB
Fédération des Entreprises de Belgique

LESS IS MORE
Mémorandum élections 2019
'Les 12 travaux porteurs de la prospérité future'

Rédaction
Jean Baeten, Monica De Jonghe, Olivier Joris, Philippe Lambrecht, Edward Roosens, Pieter Timmermans, Olivier Van der Maren

Secrétariat de rédaction
Nga Nguyen, Anne Michiels

Traduction
Service de traduction FEB

Responsable des publications
Stefan Maes

Mise en page
We make.

Impression
Graphius

Éditeur responsable
Stefan Maes, Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles

Date de publication : février 2019

Deze publicatie is ook verkrijgbaar
in het Nederlands
Cette publication peut être lue en ligne sur
www.feb.be > Publications > Brochures

www.lessismore2019.be

ISBN
9789075495485

Dépôt légal
D/0140/2019/1

LES 12 TRAVAUX PORTEURS DE LA PROSPÉRITÉ FUTURE

Les entrepreneurs sont confrontés à des transformations profondes et rapides du contexte économique, social et sociétal ainsi que de l'environnement. Les réponses politiques à ces défis évoluent elles aussi. En effet :

- L'économie se **globalise**, ce qui accroît les exigences de compétitivité et de level playing field, et requiert une vision stratégique pour saisir les opportunités liées au commerce international. Les entreprises belges et européennes doivent grandir ('scale up') pour transformer les résultats de la recherche en produits innovateurs vendus à l'international ;

- Le monde se **digitalise** et se robotise, avec un transfert d'activités et d'emplois vers de nouvelles activités, ce qui offre des possibilités majeures d'innovation, de croissance et d'emploi ;

- La **mobilité** et le **transport** sont à un moment charnière : il faut sortir du surplace permanent ;

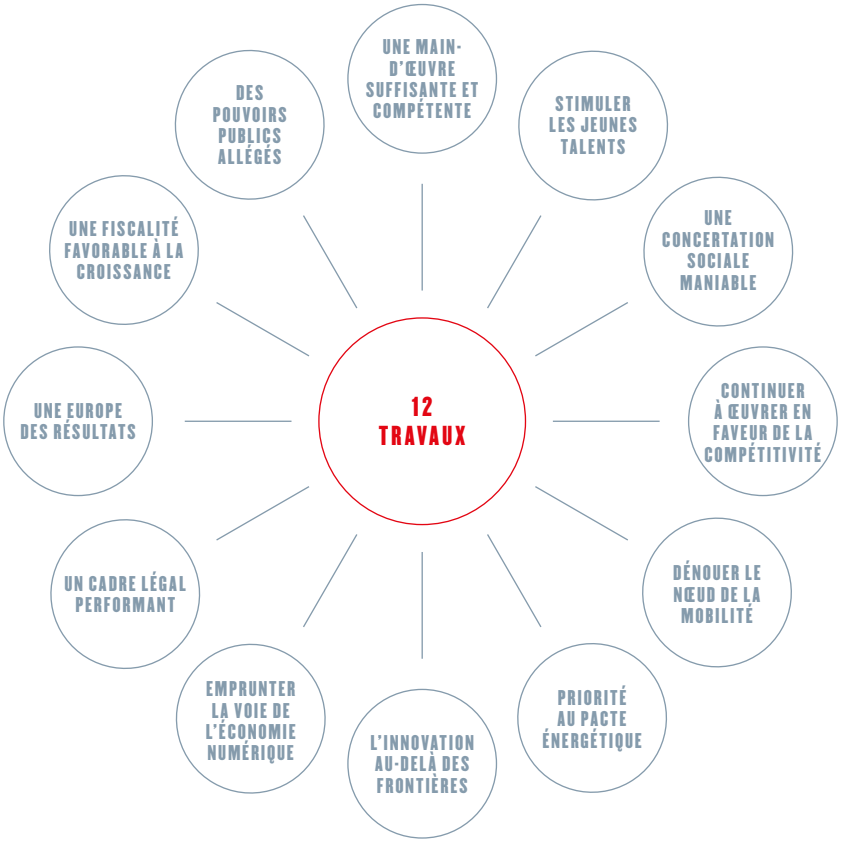

- Le **système énergétique** doit évoluer fortement et rapidement vu les multiples défis à relever. Il faut remédier au manque de vision structurée et commune des diverses entités du pays ;

- L'économie classique avec ses cycles de production linéaires va évoluer au cours des prochaines décennies vers une **économie** de plus en plus **circulaire**, reposant sur la réutilisation des biens et le recyclage des matières premières ;

- L'**insécurité géopolitique** accrue et les **tendances protectionnistes** augmentent les risques globaux et pourraient freiner le commerce et les investissements internationaux.

Force est par ailleurs de constater qu'en matière d'entrepreneuriat, notre pays accuse, sur un certain nombre de points essentiels, un retard sur les pays voisins, et ce, malgré d'importants efforts récents :

- Les **coûts salariaux** et la **pression fiscale sur les entrepreneurs** demeurent plus élevés que la moyenne dans les pays voisins ;

- La **complexité des législations** et le **poids des charges administratives** sont relativement importants, ce qui n'est pas favorable au développement de l'entrepreneuriat ;

- Le **manque de vision commune** entre fédéral et Régions sur une série de projets interfédéraux complexifie énormément toute approche commune porteuse pour l'économie.

—

Dans ce contexte, la FEB demande à tous les gouvernements du pays d'être *ambitieux* et d'agir de manière *coordonnée* pour mettre en œuvre les **12 travaux** suivants, porteurs de la croissance future de nos entreprises et porteurs de plus de prospérité pour la population.

PIETER TIMMERMANS & BERNARD GILLIOT
CEO et Président de la FEB

Après les **améliorations** des cinq dernières années (réductions des charges salariales, mesures de flexibilité, réformes des pensions…), nous souhaitons désormais **approfondir** ces domaines et d'autres encore. En résumé, si nous traduisons les 12 travaux au travers du concept #LessIsMore, nous obtenons ceci :

#1 Moins de postes vacants non pourvus et d'inactifs signifie un taux d'emploi plus élevé, davantage d'opportunités de croissance pour les entreprises et une meilleure capacité de financement de notre sécurité sociale.

#2 Moins de chômage des jeunes signifie pour ceux-ci plus d'expérience professionnelle et d'opportunités sur le marché du travail.

#3 Moins de grèves signifie plus de possibilités d'investir dans une solution par la voie de la concertation sociale.

#4 Moins de charges sur le travail signifie des entreprises plus compétitives et une hausse de l'emploi privé.

#5 Moins d'embouteillages signifie une activité économique accrue, une meilleure conciliation entre travail et vie privée, et de meilleurs résultats sur le plan de l'environnement et du développement durable.

#6 Moins d'incertitudes concernant la transition énergétique signifie un renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation au sein du secteur de l'énergie.

#7 **Moins de freins à l'innovation signifie davantage d'opportunités d'exportation.**

#8 **Moins de rigidité numérique signifie une plus forte croissance économique et davantage d'opportunités pour la Belgique en tant que pionnier numérique sur la scène européenne et mondiale.**

#9 **Moins de règles et de charges administratives irréfléchies signifie plus de temps pour entreprendre.**

#10 **Moins de gold plating signifie des conditions de concurrence plus équitables et davantage d'opportunités d'exportation vers des pays situés au sein et en dehors de l'Europe.**

#11 **Moins d'obligations fiscales et une confiance renforcée dans les entreprises signifient une plus grande sécurité juridique et une volonté plus forte d'investir.**

#12 **Moins de dépenses publiques inutiles signifie davantage de possibilités de réduire les charges et d'investir dans les infrastructures.**

Ces cinq dernières années ont démontré l'efficacité de la formule « *business > growth > prosperity* ». Meilleure position concurrentielle, plus grande force d'exportation, relèvement de l'âge de sortie du marché du travail et, en particulier, de l'âge légal de la pension à 67 ans, plus d'emplois, moins de chômage, amélioration de la situation des finances publiques… Il s'agit à présent de finaliser et de pousser plus loin encore cette transformation fondamentale de notre pays. Pour ce faire, il demeure indispensable de pouvoir compter sur des entreprises fortes.

—

Nous pouvons y parvenir via les **12 TRAVAUX** exposés ci-après.

#1 10—13 UNE MAIN-D'ŒUVRE SUFFISANTE ET COMPÉTENTE

#2 14—17 STIMULER LES JEUNES TALENTS

#3 18—21 UNE CONCERTATION SOCIALE MANIABLE

#4 22—25 CONTINUER À ŒUVRER EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ

#5 26—29 DÉNOUER LE NŒUD DE LA MOBILITÉ

#6 30—33 PRIORITÉ AU PACTE ÉNERGÉTIQUE

#7 34—37 L'INNOVATION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

#8 38—41 EMPRUNTER LA VOIE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

#9 42—45 UN CADRE LÉGAL PERFORMANT

#10 46—49 UNE EUROPE DES RÉSULTATS

#11 50—53 UNE FISCALITÉ FAVORABLE À LA CROISSANCE

#12 54—57 DES POUVOIRS PUBLICS ALLÉGÉS

#1

UNE MAIN-D'ŒUVRE SUFFISANTE ET COMPÉTENTE

MOINS DE POSTES VACANTS NON POURVUS ET D'INACTIFS **SIGNIFIE UN TAUX D'EMPLOI PLUS ÉLEVÉ, DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE POUR LES ENTREPRISES ET UNE MEILLEURE CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE**

S'ASSURER DE DISPOSER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE SUFFISANTE, COMPÉTENTE, CAPABLE DE S'ADAPTER À UN MONDE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Suite à la forte création d'emploi résultant de l'accélération de la croissance économique et de la modération des coûts salariaux, d'une part, et aux nombreux postes de remplacement à pourvoir en raison du vieillissement démographique, d'autre part, **le taux de vacance d'emploi et la part des métiers en pénurie ne cessent d'augmenter** dans notre pays (>149.000 postes non pourvus en moyenne au 3e trimestre de 2018). Nous enregistrons par ailleurs un faible taux d'emploi, qui progresse lentement (70,1% au 3e trimestre de 2018), et disposons d'une **grande réserve de main-d'œuvre potentielle inexploitée**. La pénurie persistante et l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail, d'une part, et le nombre élevé d'inactifs dans notre pays, d'autre part, témoignent de **problèmes structurels sur le plan du fonctionnement de notre marché du travail**. Les employeurs ne trouvent pas les profils adéquats, ce qui nuit à la croissance et à l'emploi.

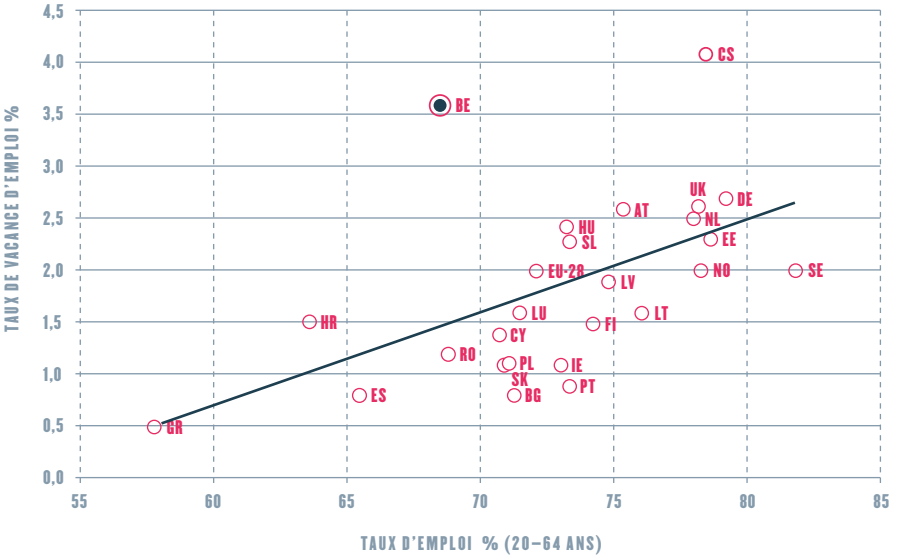

Taux d'emploi vs taux de vacance d'emploi en 2017 (Source : Eurostat)
Le taux de vacance d'emploi (TVE) mesure la proportion des emplois totaux qui sont vacants :
TVE = (nombre d'emplois vacants / (nombre d'emplois occupés + nombre d'emplois vacants)) x 100

CI-DESSOUS, QUELQUES PISTES DE SOLUTIONS POUR Y REMÉDIER :

- une activation des demandeurs d'emploi (accompagnement, suivi et contrôle) et une réintégration des malades de longue durée **plus efficaces**, fortement axées sur la réorientation et la réinsertion partant de ce que la personne concernée est (encore) en mesure de faire et pourrait apprendre (compétences, expérience, potentiel, capacités professionnelles et d'apprentissage) ;

- des **allocations de chômage limitées dans le temps** et scindées en deux parties : une partie visant à garantir la sécurité de revenu et une autre visant à inciter les demandeurs d'emploi à occuper un emploi vacant en pénurie ;

- stimuler la **culture d'apprentissage individuelle** dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie par l'instauration d'un compte-formation (viatique) permettant à l'individu d'investir lui aussi dans sa formation, en temps ou en argent, et de veiller ainsi à son employabilité. Nous donnerions ainsi aux travailleurs les rênes de leur carrière, tout en permettant un allongement des carrières ;

- la **création d'un pôle de transition** afin de faciliter et d'accompagner la réorientation et la transition des travailleurs au-delà des secteurs ;

- améliorer les **trajets d'insertion** ou en instaurer de nouveaux (contrats d'intérim à durée indéterminée, pooling de travailleurs...), car un abaissement des seuils est synonyme d'élargissement des opportunités ;

- revoir les régimes fondés sur l'âge et l'ancienneté, qui constituent souvent une 'cage dorée' ainsi qu'un frein à l'embauche, l'emploi et la mobilité. À terme, nous devons évoluer vers des **salaires fixés sur la base des performances et du mérite** ;

- des **règles plus souples en matière de migration économique** pour pouvoir combler rapidement les pénuries sur le marché du travail, en misant sur un cadre régional et fédéral facilement applicable associé à une plateforme électronique unique permettant aux employeurs de soumettre leurs dossiers mais aussi de rechercher des informations pertinentes.

#2

STIMULER LES JEUNES TALENTS

MOINS DE CHÔMAGE DES JEUNES **SIGNIFIE POUR CEUX-CI PLUS D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET D'OPPORTUNITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL**

FORMER ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES TALENTS VERS L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT

Lors du lancement de l'initiative **Young Talent in Action** en 2015, la FEB avait fixé l'objectif de réduire le chômage des jeunes d'un quart d'ici à la fin de la législature (22,1% en 2015 contre 19,4% en 2017, l'objectif à atteindre d'ici à 2019 étant de 16,6%). **Un jeune sur onze ne suit toujours aucune formation, n'est inscrit dans aucune école, ne travaille pas et n'a aucune perspective d'emploi** (NEET).

La représentation que se font les jeunes du travail et de l'entrepreneuriat se forge dès le plus jeune âge. Par conséquent, ces thèmes doivent faire l'objet d'une attention suffisante dans l'éducation et l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). Parents et enseignants ont un rôle à jouer dans ce cadre et doivent être impliqués.

Les politiques en matière d'enseignement et d'intégration doivent en outre accorder une attention spécifique aux jeunes ayant peu de perspectives d'avenir (cf. NEET), en particulier dans les villes et communes enregistrant un taux de chômage élevé.

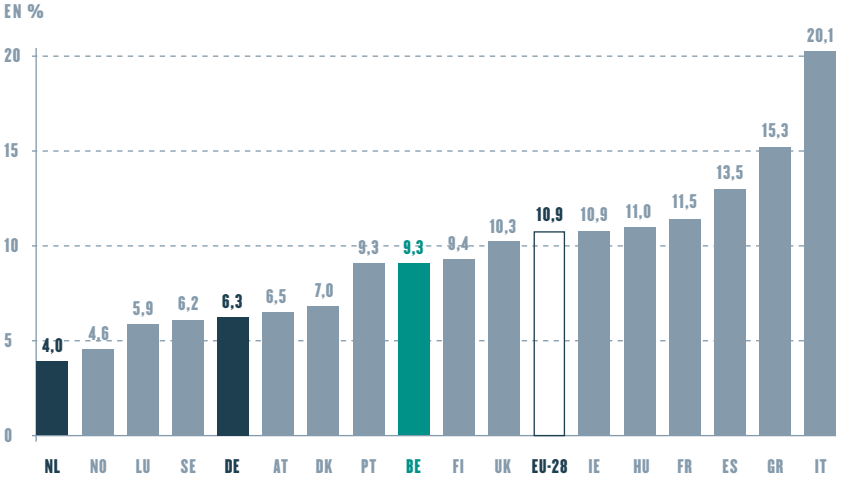

Proportion des jeunes ni au travail, ni aux études ou en formation (15-24 ans) en 2017 (NEET)
(Source : Eurostat)

OFFRIR DE MEILLEURES CHANCES AUX JEUNES NÉCESSITE ÉGALEMENT D'AMÉLIORER ENCORE LA COLLABORATION ENTRE L'ENSEIGNEMENT, LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES ENTREPRISES :

- Au-delà des connaissances, l'enseignement devrait également transmettre aux jeunes des **compétences et attitudes tournées vers l'avenir** (compétences numériques et soft skills, esprit d'entreprise, apprentissage, résolution de problèmes, gestion du changement), afin de ne pas seulement les préparer à un métier, mais de les armer pour l'avenir ;

- **Une meilleure information des jeunes à l'école concernant le marché du travail et l'entrepreneuriat** (p.ex. séance d'information des services de placement ou en collaboration avec les organisations patronales une fois par an, ou un cours consacré à cette matière) permettrait à ces jeunes de faire un meilleur choix d'études et d'élargir leurs perspectives ;

- **Il faut revaloriser et promouvoir les filières STIM ainsi que l'enseignement secondaire technique et professionnel, auprès des garçons et des filles**. Il ne s'agit pas d'un second choix, mais de formations de qualité offrant de belles perspectives de carrière : les entreprises ont en effet un besoin criant de ces profils et ce sera toujours le cas à l'avenir ;

- Cela vaut aussi pour **l'apprentissage en alternance**, qu'il convient de **renforcer et d'étendre** rapidement en tant que trajectoire d'enseignement à part entière dans diverses orientations et niveaux d'enseignement, et qui, comme à l'étranger, profitera à l'emploi des jeunes ;

- **Davantage de cours pratiques, des écoles mieux équipées** (matériel, technologie, TIC...) et l'acquisition d'une expérience professionnelle pertinente par le biais de stages et de jobs d'appoint permettraient de rendre la formation à la fois plus concrète et plus captivante, et d'accroître les opportunités d'emploi ainsi que l'employabilité des jeunes ;

- Le nombre d'abandons ou d'échecs systématiques dans l'enseignement supérieur doit être réduit via l'instauration d'**une épreuve d'orientation non contraignante** ;

- En vue d'une meilleure employabilité et d'une plus grande mobilité professionnelle au sein de notre société de plus en plus mondialisée, la **connaissance active et passive de la deuxième langue nationale** doit être renforcée et les possibilités de suivre des cours en anglais dans l'enseignement (supérieur) doivent être étendues.

#3

UNE CONCERTATION SOCIALE MANIABLE

MOINS DE GRÈVES

SIGNIFIE PLUS DE POSSIBILITÉS D'INVESTIR DANS UNE SOLUTION PAR LA VOIE DE LA CONCERTATION SOCIALE

VEILLER À UN CADRE ET À UNE CONCERTATION SOCIALE MANIABLES, QUI PERMETTENT DE RÉAGIR RAPIDEMENT AUX CHANGEMENTS ET DE TROUVER DES SOLUTIONS SUR MESURE

Dans le contexte actuel en constante évolution, le cadre et la concertation sociale doivent également être maniables pour proposer des solutions appropriées en temps opportun en partant d'un objectif commun : **croissance économique, emplois, prospérité et bien-être**. L'adaptation du cadre légal, des procédures et structures doit contribuer au développement d'une **culture de la collaboration et de la confiance**, et permettre de disposer de systèmes axés sur les besoins du 21e siècle.

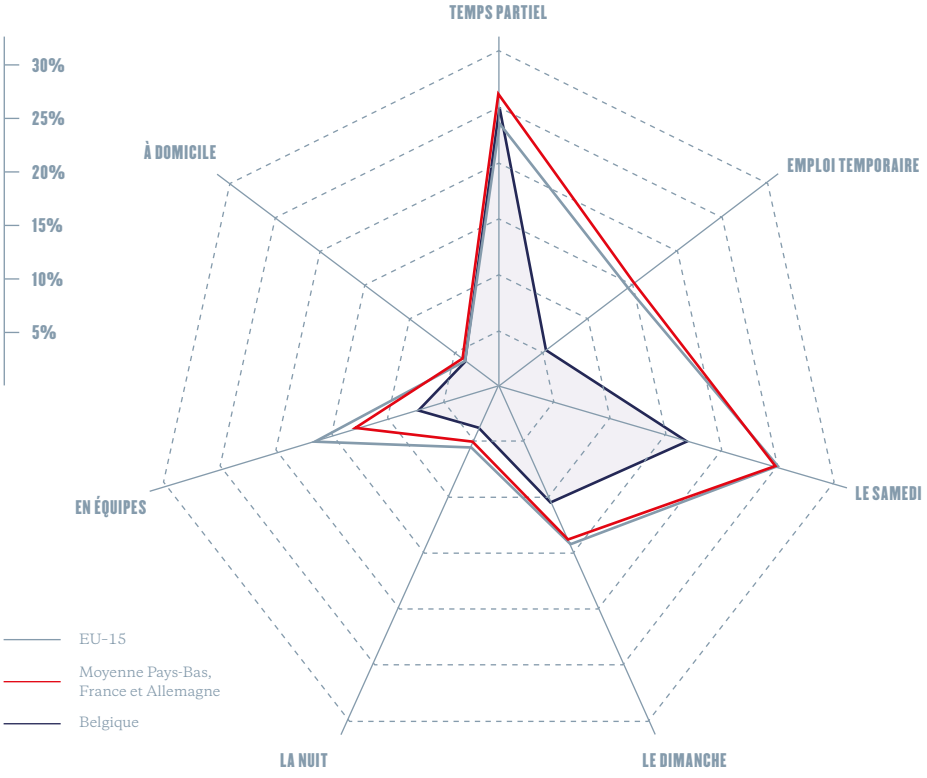

Formes d'organisation du travail en Belgique, dans les pays voisins et dans l'UE-15 en 2017
(Source : Eurostat, calculs FEB)

UN CADRE ET UNE CONCERTATION SOCIALE MANIABLES NÉCESSITENT :

- **un cadre pour des solutions sur mesure en matière de temps de travail et d'organisation du travail au niveau du secteur, de l'entreprise et de l'individu**. Dans cette optique, les procédures d'introduction pourraient être simplifiées et raccourcies, ce qui permettrait de passer rapidement des accords tout en évitant le blocage du processus de concertation et l'opposition de vetos. Nous visons notamment une simplification du travail en soirée (jusqu'à minuit), associée à des coûts salariaux compétitifs ainsi qu'une annualisation de la durée du travail et une extension et une simplification du régime des heures supplémentaires dans davantage de secteurs ;

- **que les accords fixés dans les CCT soient rendus contraignants et exécutoires** pour l'ensemble des organisations et des personnes impliquées (non seulement les employeurs, mais aussi les syndicats et les travailleurs). Pour ce faire, la législation doit être adaptée de manière à ce que quiconque viole ces accords puisse être sanctionné et tenu responsable des préjudices éventuels qui en découlent ;

- qu'en l'absence de progrès par la voie de la concertation sociale, **le droit de grève soit réglementé plus clairement**, en fixant des limites, des procédures et des responsabilités ;

- que **la protection excessive dont bénéficient les représentants des travailleurs (loi de 1991) soit alignée sur celle dont ces représentants bénéficient à l'étranger**. Il doit notamment être possible de mettre fin au contrat de travail d'un délégué syndical pour cause de dysfonctionnement ;

- une **simplification des procédures** (restructurations, mesures de flexibilité...) **pour pouvoir réagir rapidement aux changements**, et ce, via un assouplissement de la loi Renault et une harmonisation des multiples législations existantes.

#4

CONTINUER À ŒUVRER EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ

MOINS DE CHARGES SUR LE TRAVAIL

SIGNIFIE DES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES ET UNE HAUSSE DE L'EMPLOI PRIVÉ

CONTINUER À ŒUVRER EN FAVEUR DE COÛTS SALARIAUX COMPÉTITIFS DANS UN CONTEXTE EXTRÊMEMENT CONCURRENTIEL

Grâce aux mesures du gouvernement Michel Ier, le **handicap salarial absolu** de nos entreprises par rapport aux trois pays voisins est **passé de près de 17% en 2013 à 11% environ en 2018**. Cela a conduit à une augmentation de nos parts de marché à l'étranger ainsi qu'à une croissance économique et à une création d'emploi dans le secteur privé plus fermes. **Néanmoins, il reste encore du pain sur la planche.**

Le handicap actuel, toujours supérieur à 10%, continue de peser chaque jour sur notre potentiel d'exportation, notre compétitivité sur le marché intérieur et notre attractivité vis-à-vis des investisseurs potentiels. En outre, notre handicap demeure nettement plus élevé que dans certains pays d'Asie et d'Europe du Sud et de l'Est. Cela ne signifie pas pour autant que le salaire net de nos travailleurs soit beaucoup plus élevé que celui de leurs collègues des trois pays voisins. Le problème demeure l'écart important entre le coût salarial pour l'employeur et le salaire net perçu par le travailleur. Pour réduire ce coin salarial **et continuer à faire reculer notre handicap absolu en matière de coûts salariaux, nous préconisons le même effort que sous le gouvernement Michel Ier, à savoir une nouvelle baisse de ce handicap de 6 points de pour cent afin de passer de 11% à 5% d'ici à la fin de la prochaine législature.**

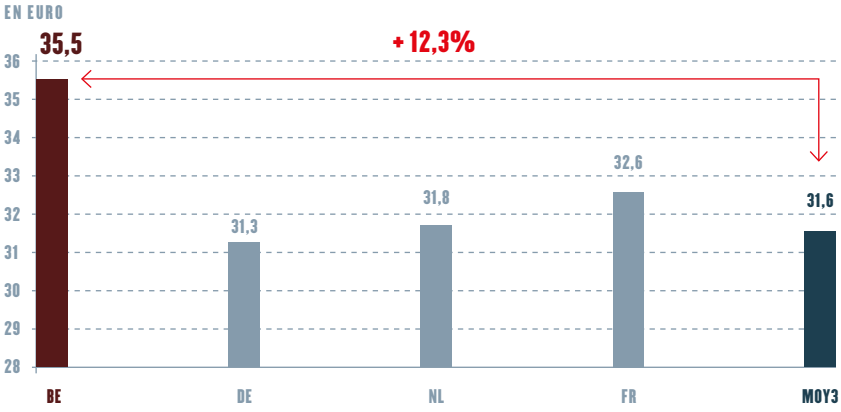

Handicap en matière de coûts salariaux horaires dans le secteur privé en 2017 (Source : CCE, calculs FEB)

POUR CE FAIRE, LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DEVRA :

- **continuer à réduire toutes les cotisations ONSS patronales, de 25% maximum aujourd'hui à 20% maximum.** Toutes les cotisations spéciales de sécurité sociale et les cotisations de solidarité (p.ex. sur les primes bénéficiaires, avantages non récurrents liés aux résultats...) devront également tendre vers un niveau maximal de 20% ;

- idéalement, **supprimer** le mécanisme d'indexation automatique des salaires **et intégrer la discussion relative à la compensation de l'inflation à la concertation sociale**. Dans le cas où le mécanisme d'indexation serait tout de même maintenu, celui-ci devra être réformé en profondeur. Le nouveau gouvernement devra au minimum envisager d'en limiter l'impact afin que celui-ci **ne puisse excéder le niveau d'indexation attendu, fixé dans l'AIP. La possibilité pourrait par exemple être étudiée, lorsque le niveau d'indexation attendu est atteint au cours de la période couverte par l'AIP, de bloquer temporairement l'index jusqu'à la fin de cette période**. Enfin, il pourrait également être envisagé de **valoriser l'enveloppe de l'index** à des fins plus utiles : mobilité, pensions complémentaires... ;

- **adapter la réforme de la loi de 1996 (mars 2017)** afin que la méthodologie utilisée pour calculer le handicap absolu des coûts salariaux soit définie de manière univoque par le gouvernement et qu'une trajectoire claire soit définie en vue de la résorption de ce handicap effectif.

#5

DÉNOUER LE NŒUD DE LA MOBILITÉ

MOINS D'EMBOUTEILLAGES SIGNIFIE **UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ACCRUE, UNE MEILLEURE CONCILIATION ENTRE TRAVAIL ET VIE PRIVÉE, ET DE MEILLEURS RÉSULTATS SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

DÉNOUER FINALEMENT ET DÉFINITIVEMENT LE NŒUD DE LA MOBILITÉ GRÂCE À DES MESURES ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AUDACIEUX

La **congestion croissante du réseau routier** et le manque d'accessibilité des régions métropolitaines et des terrains industriels pour les entreprises, leurs travailleurs, leurs clients et fournisseurs sont une préoccupation de premier plan. Ainsi le coût annuel de la congestion est chiffré à près de 2% du PIB par l'OCDE. Par ailleurs, un automobiliste belge passe en moyenne 44 heures par an dans les embouteillages, soit plus d'une semaine de travail. **L'augmentation des émissions de CO_2** (+ 20% depuis 1990) du transport constitue aussi un défi de taille pour le secteur et pour le transport tant de marchandises que de personnes.

Pour répondre à ces défis, il est impératif de concrétiser — avant la fin de la première année de la législature — la **vision interfédérale de mobilité** initiée par les ministres de la Mobilité.

Pour un aperçu complet du plan en 50 points de la FEB en faveur d'une meilleure mobilité :
http://www.feb.be/globalassets/actiedomeinen/energie-mobiliteit--milieu/mobiliteit/de-mobiliteitsknoop-ontwarren-in-belgie-time-to-act-now/plan-mobilite-fr.pdf

Augmentation projetée de la demande de transport entre 2012 et 2030	**Heures passées annuellement dans les embouteillages par un automobiliste belge**	**Recettes fiscales de la mobilité en 2017**	**Part des employeurs qui rencontre des problèmes liés à la congestion**
+45% marchandises +11% passagers	44 heures	19,6 milliards EUR (5% du PIB)	25% (57% à Bruxelles)
Part des émissions de CO_2 dues au transport	**Coût estimé de la congestion (OCDE)**	**Coût d'une heure passée dans les embouteillages**	**Coût d'une heure passée dans les embouteillages**
23%	8 milliards EUR (2% du PIB)	78 EUR pour un camion	10 EUR pour une voiture

Chiffres clés de la mobilité (Sources : Bureau fédéral du plan ; Inrix ; Infrabel ; SPF Mobilité et Transports ; SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ; OCDE ; ITLB ; Eurostat)

CETTE VISION DEVRA ÊTRE TRADUITE DANS UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX PRÉVOYANT ENTRE AUTRES :

- Une **mise à niveau des infrastructures et des services de transport**, grâce à leur entretien régulier et à leur modernisation à l'aide des technologies numériques (gestion du trafic, accueil de véhicules connectés…). L'accent doit être mis sur l'intermodalité et le développement des infrastructures pour les carburants et motorisations alternatifs ;

- De déployer/généraliser une **fiscalité intelligente** pour l'ensemble des véhicules sur route, qui module la charge à supporter en fonction des déterminants réels des coûts collectifs générés (pollution et congestion notamment). Par exemple via une redevance kilométrique variable selon l'heure de la journée et le lieu. Et ce, tout en étant attentif à ne pas augmenter la charge fiscale et administrative pesant sur les secteurs intensifs en transport et en tenant compte de la concurrence internationale à laquelle nos entreprises doivent faire face. Les recettes de la redevance seront affectées à l'amélioration des infrastructures et services de transport. En parallèle, les taxes sur la possession des véhicules comme la taxe de mise en circulation et la taxe de circulation devront être supprimées ;

- La fusion de l'**Allocation mobilité** et du **Budget mobilité** en un système unique qui soit simple et transparent ;

- Pour une logistique optimale pour notre économie, il est indispensable de **moderniser la réglementation sociale** et d'adapter le cadre réglementaire de manière à pouvoir **tester les innovations sur le marché**. Dans ce cadre, les **livraisons de nuit/à horaires décalés** doivent être facilitées, tandis que le télétravail peut également contribuer à la résorption de la congestion routière ;

- Il importe d'analyser la possibilité d'**adapter les horaires d'ouverture des écoles et des structures d'accueil des enfants** de manière à permettre un plus grand étalement dans le temps des déplacements ;

- Un **service garanti doit être introduit en cas de grève du rail** pour les entreprises recourant au transport ferroviaire.

#6

PRIORITÉ AU PACTE ÉNERGÉTIQUE

MOINS D'INCERTITUDES CONCERNANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SIGNIFIE UN RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET DE L'INNOVATION AU SEIN DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

GARANTIR L'ACCÈS À UNE ÉNERGIE FINANCIÈREMENT ABORDABLE, SÛRE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La comparaison **des prix de l'électricité** entre la Belgique et ses voisins joue en notre défaveur pour nombre de nos industries (jusqu'à +33%), en particulier pour les industries intensives en énergie, alors même que notre tissu industriel est efficace mais intensif en énergie. En outre, il faut relever le défi fondamental de la **sécurité d'approvisionnement** tout en tenant compte d'une sortie — partielle ou totale — de l'énergie nucléaire qui continuera à assurer jusqu'en 2022 (date de l'arrêt du premier réacteur) plus de 50% de notre production d'électricité. Enfin, la transition énergétique vers une **société bas carbone** implique également de nombreux défis au niveau des bâtiments (taux de rénovation), de la mobilité et de l'industrie, qu'il s'agisse de l'industrie manufacturière ou du secteur de l'énergie lui-même.

La vision « énergie » de la FEB vise à atteindre un triple objectif de sécurité d'approvisionnement, de prix compétitifs et de respect de nos engagements internationaux tant au niveau climatique que de pollution de l'air. Elle peut être consultée sur : **www.feb.be/publications/vision-energetique-pour-la-belgique/**

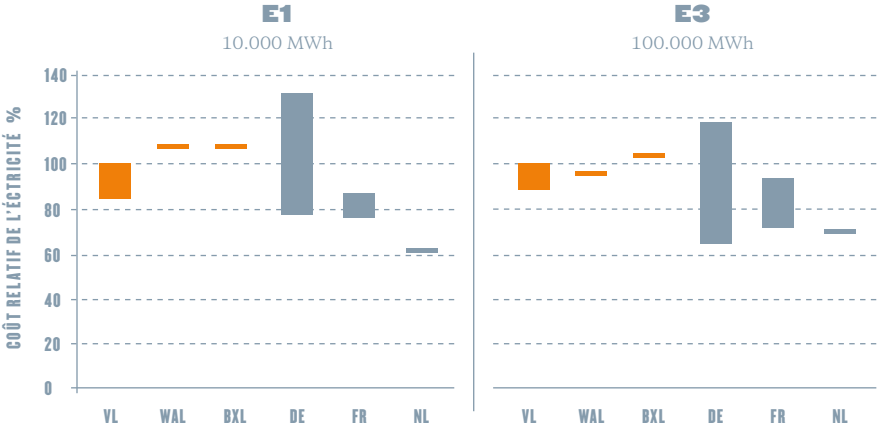

Ce graphique compare le coût de l'électricité en Belgique et dans les pays voisins pour les profils de consommation E1 et E3 pour l'année 2018 (seules les entreprises intensives en énergie sont prises en considération). Pour quelques régions/pays, un intervalle est donné, car le coût de l'électricité pour un profil E1 et E3 peut varier en fonction de certaines caractéristiques. La facture maximale pour une entreprise en Flandre est assimilée à 100 pour permettre une comparaison simple.
(Source : PWC 2018. A European comparison of electricity and gas prices for large industrial consumers)

LA FEB INSISTE PLUS PARTICULIÈREMENT POUR QUE LE PROCHAIN GOUVERNEMENT S'ATTELLE AUX POINTS SUIVANTS :

- En vue de restaurer la compétitivité des prix finaux électriques des industries par rapport aux pays voisins, une **norme énergétique** doit être mise en place, en particulier pour les entreprises intensives en énergie (petites et grandes). Les avantages compétitifs existants pour les entreprises, favorables en termes de décision d'investissement dans le pays, doivent être maintenus ;

- Une **facture énergétique** se limitant uniquement aux **coûts** qui ont trait au **système énergétique** ;

- Par ailleurs, la **sécurité d'approvisionnement** doit faire l'objet d'un suivi régulier qui mènera, si nécessaire, à des actions correctrices à mettre en œuvre rapidement. Dans ce cadre, mais aussi pour des raisons de prix de l'énergie et d'émissions de CO_2, les négociations avec les exploitants nucléaires en vue de la **prolongation de deux à quatre réacteurs nucléaires** pour 10 ans seront ouvertes dès le début de la législature. Elles devront se terminer au plus tard fin 2020 ;

- L'amélioration de l'isolation et l'optimalisation des consommations énergétiques des **bâtiments**, à commencer par les bâtiments publics, sont une priorité absolue. Suivant le Pacte national pour les investissements stratégiques, un effort de 17 milliards EUR pour les bâtiments publics doit intervenir à cet effet d'ici à 2030, financé en partie par les autorités et en partie par le secteur privé qui peut jouer un rôle important à cet égard par le biais de partenariats public-privé. Les autorités doivent par ailleurs également soutenir, notamment par une action législative, la transformation de l'ensemble du parc immobilier, afin d'inciter à la rénovation tant des bâtiments privés que des logements sociaux ;

- Une **procédure accélérée d'autorisation** pour la construction et la mise à niveau des infrastructures sera mise en œuvre d'ici à la fin de la première année de la législature. Elle est indispensable à la réalisation — dans des temps raisonnables — des projets nécessaires à la transition énergétique. Par ailleurs, des efforts doivent être entrepris en vue de renforcer l'acceptation publique de ces infrastructures.

#7

L’INNOVATION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

MOINS DE FREINS À L'INNOVATION **SIGNIFIE DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS D'EXPORTATION**

PROMOUVOIR L'INNOVATION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Les chiffres européens montrent qu'en Belgique, les entreprises et les pouvoirs publics investissent relativement **beaucoup** dans la R&D (près de 2,5% du PIB) et qu'il y règne un climat **favorable** (e.a. sur le plan fiscal) aux activités de R&D. Cela ne se traduit toutefois pas suffisamment en termes d'impact économique (p.ex. ventes ou emploi). Or, cet impact est capital pour le renforcement de la croissance potentielle de nos entreprises et de notre économie.

La difficulté à transposer les efforts de R&D dans de nouveaux biens, services et modèles économiques est due en partie au fait que la Belgique est un marché relativement restreint, où il est difficile de tester des innovations à une échelle suffisamment grande. Il est donc crucial de **travailler ensemble**.

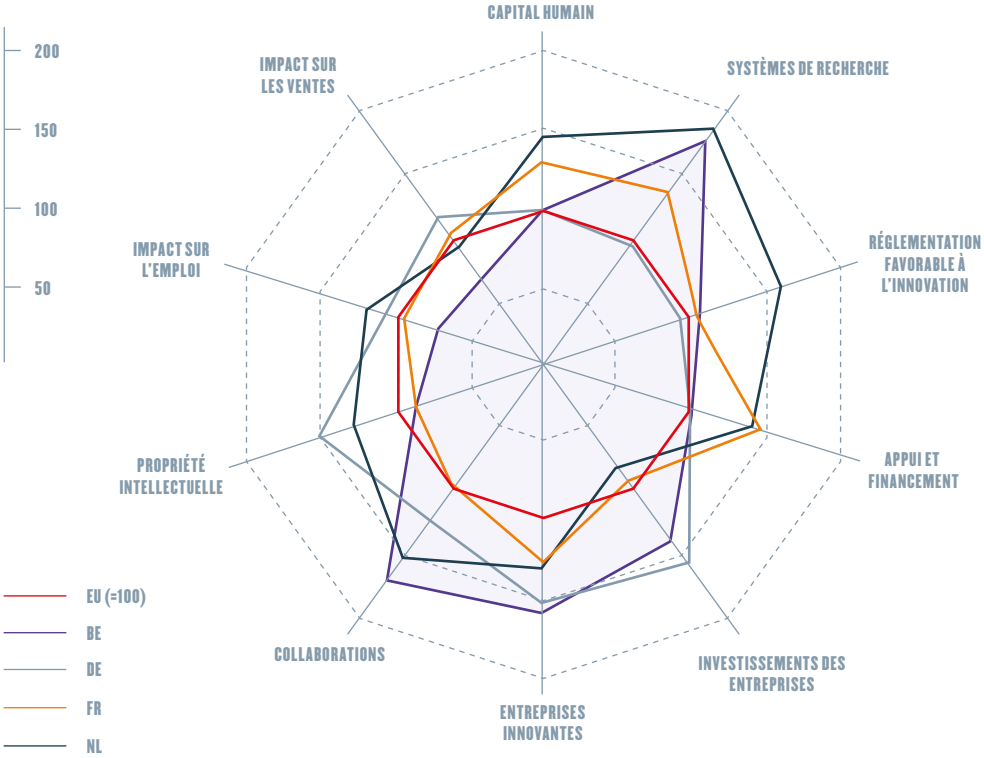

Performance à l'innovation par rapport à la moyenne de l'UE (Source : European Innovation Scoreboard)

LES DIFFÉRENTES AUTORITÉS PEUVENT À CET ÉGARD JOUER UN IMPORTANT RÔLE D'ENCADREMENT EN :

- **facilitant et promouvant activement la coopération interrégionale entre entreprises, instituts de recherche et monde de l'enseignement en matière d'innovation**. Il convient à cet effet de se limiter à un cadre réglementaire large et clair qui tienne compte de la rapidité des évolutions futures ;

- **simplifiant la politique d'innovation et l'aide à l'innovation**, de manière à ce que les entreprises s'y retrouvent plus facilement parmi les différentes mesures. Pour les secteurs comptant de nombreuses PME et possédant une capacité de R&D relativement faible, les autorités doivent davantage utiliser le levier des centres collectifs. Beaucoup plus de PME seront ainsi incitées à innover ;

- rendant la **prime d'innovation** (prime pour les travailleurs qui formulent une idée innovante) **plus attractive**, p.ex. en doublant les plafonds existants (actuellement maximum 1% de la masse salariale, maximum 1 mois de salaire par travailleur, maximum 10% des travailleurs) ;

- veillant à une **réglementation favorable à l'innovation**, c'est-à-dire :

  a. Une réglementation neutre vis-à-vis de la technologie ;

  b. Un environnement réglementaire qui stimule les grandes innovations sociétales, p.ex. dans le domaine de la mobilité et des véhicules autonomes, de l'e-health, de l'économie circulaire, des fintech, ainsi que d'autres technologies et innovations dans le domaine des biens de consommation ;

  c. L'introduction de « laboratoires » soumis à une réglementation moindre, permettant d'expérimenter des concepts et produits innovants à plus petite échelle, même dans des secteurs habituellement très réglementés (p.ex. technologie blockchain pour l'identification unique des entreprises et mandats, drones, véhicules autonomes…) ;

  d. L'application neutre, objective et large de la déduction pour innovation, toutes activités et tous secteurs confondus. Du fait de la révolution numérique, une innovation rapide constitue en effet une condition préalable à la croissance dans de plus en plus de secteurs.

- pressant les autorités européennes de **mettre rapidement en œuvre le Brevet unitaire** qui est actuellement retardé notamment par le Brexit. Ce brevet moins cher et plus sûr juridiquement devrait favoriser les entreprises innovantes en Europe.

#8

EMPRUNTER LA VOIE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

MOINS DE RIGIDITÉ NUMÉRIQUE **SIGNIFIE UNE PLUS FORTE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS POUR LA BELGIQUE EN TANT QUE PIONNIER NUMÉRIQUE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET MONDIALE**

EMPRUNTER LA VOIE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Pour renforcer la croissance potentielle de nos entreprises et de notre économie, il sera également essentiel, dans un contexte de level playing field, de répondre rapidement et avec souplesse aux opportunités qu'offrira la révolution numérique dans de très nombreux domaines au cours des prochaines années. Ce faisant, la **croissance potentielle de notre économie pourra, même dans un scénario prudent, augmenter d'environ 1% par an** (voir tableau ci-dessous sur la base d'une étude réalisée par McKinsey en 2017)[1].

Outre une organisation du marché du travail offrant des opportunités aux nouveaux modèles économiques numériques tout en veillant à un level playing field pour toutes les entreprises, des actions sont nécessaires sur différents plans.

La version intégrale du plan d'action Agenda numérique 2.0 peut être consultée via :
http://www.feb.be/globalassets/actiedomeinen/economie--conjunctuur/digitale-economie/vbo-lanceert-digitaal-plan-springt-belgie-mee-op-de-hoge-snelheidstrein-van-de-digitalisering/digitale-agenda-2.0-final-fr.pdf

Scénarios possibles	1) Résistance à la digitalisation	2) Scénario neutre en matière de digitalisation	3) Pionnier en matière de digitalisation
PIB par habitant : Estimation de la croissance annuelle en 2016-2030	**+0,7%**	**+1,7%**	**+2,9%**
Emplois qui disparaissent à cause de la digitalisation en 2016-2030	-3%	-15%	-28%
Nouveaux emplois dans le secteur numérique en 2016-2030	+1%	+6%	+9%
Nouveaux emplois non numériques en 2016-2030	+1%	+10%	+24%
Impact net de la digitalisation sur la création d'emploi en 2016-2030	**-0,5%**	**+1,0%**	**+4,4%**

[1] McKinsey & Company (October 2017): Digitally-enabled automation and artificial intelligence: Shaping the future of work in Europe's digital frontrunners.

À CET EFFET, LA FEB DEMANDE DE :

- Créer un **cadre stimulant pour les technologies numériques essentielles du futur** (data analytics, internet des objets, intelligence artificielle, blockchain, robotics...) et soutenir les entreprises et les secteurs dans leurs efforts de transformation numérique. Cela suppose notamment :

  a. un climat favorable à de nouveaux investissements dans des réseaux de télécommunications rapides et de qualité (5G, fibre optique...) ;

  b. un système d'enseignement, des services de l'emploi et un réseau de prestataires de services de formation axés sur le travail offrant relativement rapidement des formations sur les nouvelles technologies et misant sur les compétences qui sont fondamentales dans un environnement numérique en mutation rapide (apprendre à apprendre, résolution de problèmes, collaboration, esprit d'entreprise...) ;

  c. un cadre législatif positif en matière de propriété intellectuelle, de responsabilité et de protection de la vie privée. S'agissant de ce dernier point, il importe que les autorités (en charge de la protection de la vie privée) se positionnent comme un partenaire constructif pour les entreprises en matière de gestion et de protection des données ;

  d. une politique d'incitation à l'utilisation des moyens de communication numériques par les citoyens et les entreprises (p.ex. factures électroniques ou envois recommandés électroniques) ;

  e. des lois et des arrêtés établissant l'équivalence entre les processus numériques et les processus papier ;

- Veiller à ce que toutes les **interactions avec les pouvoirs publics puissent s'effectuer de manière numérique d'ici à 2025**, en digitalisant le fonctionnement interne des pouvoirs publics, en fournissant systématiquement des services électroniques équivalant aux services traditionnels, et en prévoyant pour chaque citoyen ou chaque entreprise une boîte aux lettres électronique officielle. Poursuivre par ailleurs la digitalisation de la justice et renforcer le self-service numérique pour les entreprises lors de la création d'une entreprise ou en cas de changement d'administrateurs ou de modification des statuts. À cet égard, une Banque-Carrefour des Entreprises plus performante aura un rôle clé à jouer ;

- **Accélérer l'évolution vers une société « less cash »** en tant qu'élément essentiel et de catalyseur d'une économie numérique. Une intensification des paiements électroniques profitera en effet à l'environnement et à la société (transport, sécurité), et rendra l'économie plus productive et moins sensible à la fraude ;

- Développer une **politique solide en matière de cybersécurité en collaboration avec le monde des entreprises** et prévoir à cet effet les moyens budgétaires adéquats.

#9

UN CADRE LÉGAL PERFORMANT

MOINS DE RÈGLES ET DE CHARGES ADMINISTRATIVES IRRÉFLÉCHIES

SIGNIFIE PLUS DE TEMPS POUR ENTREPRENDRE

PRÉVOIR UN CADRE FINANCIER ET JURIDIQUE ATTRACTIF POUR LES ENTREPRISES, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES START-UPS ET LES SCALE-UPS

Hormis Chypre et l'Islande, la Belgique affiche le **niveau de digitalisation du système judiciaire le plus bas**. Cela est néfaste pour la confiance dans le système judiciaire en général et pour l'entrepreneuriat en particulier.

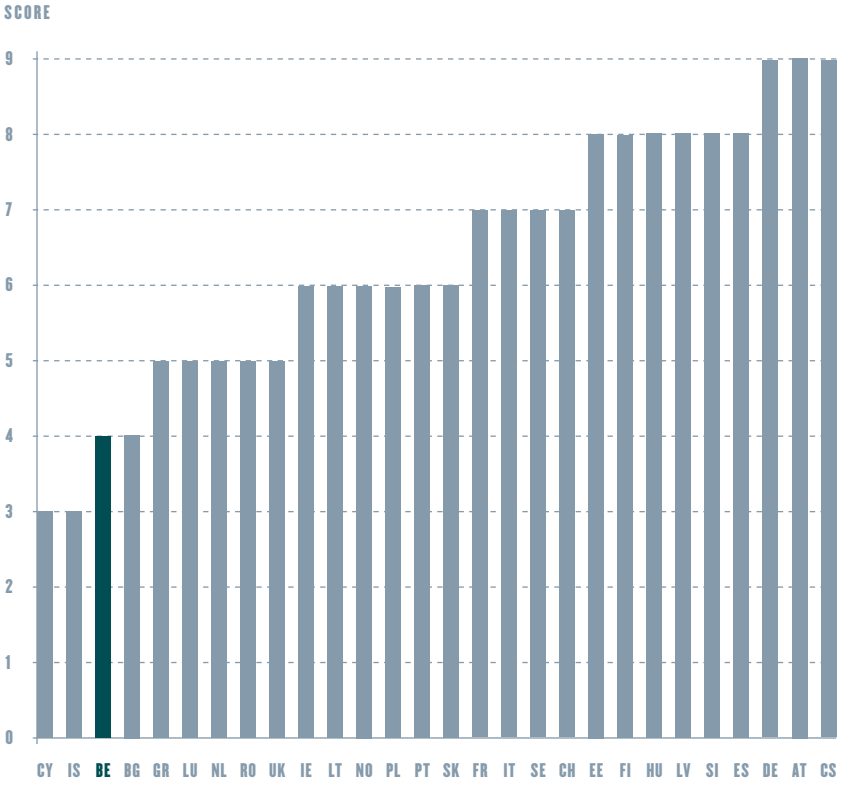

Niveau de digitalisation du système judiciaire dans l'EEE (Espace Économique Européen) (Source : Conseil de l'Europe)

IL CONVIENT DE METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE GLOBALE AU SERVICE DES ENTREPRISES POUR QUE LE DROIT DEVIENNE UN OUTIL ET NON PLUS UNE CONTRAINTE. POUR CE FAIRE, IL FAUT :

- **Prévoir un cadre légal performant pour les entreprises ;**

a. Exécuter et approfondir la réforme du droit de l'entreprise et du droit des sociétés ;

b. Éviter toute forme de surenchère (gold plating) dans la transposition des directives européennes et simplifier la réglementation financière, fiscale et sociale, en particulier pour le développement des start-ups et des scale-ups ;

c. Développer une politique d'attractivité en stimulant et en utilisant des outils numériques (p.ex. fintech, Banque-Carrefour des Entreprises...) et veiller à ce que notre législation soit 100% compatible aux acquis de la réforme numérique ;

d. Garantir une plus grande stabilité légale et réglementaire et une meilleure qualité légistique afin d'éviter l'inflation des coûts liés à l'adaptation permanente aux nouvelles règles ;

e. Maintenir les fondements de notre régime actuel de la responsabilité civile, en évitant des régimes de responsabilité sans faute, voire sans lien de causalité ;

f. Développer une approche sûre et positive concernant le régime applicable aux grands travaux, en particulier en ce qui concerne les autorisations en matière d'urbanisme ou d'aménagement du territoire ;

- **Mettre en place une justice du 21e siècle.** Il faut moderniser la justice pour répondre aux attentes des entreprises. Un dialogue entre les entreprises, la magistrature, le barreau et le pouvoir exécutif doit permettre d'avancer sur la mise en place d'outils performants, tels que la possibilité d'utiliser des documents en anglais devant les tribunaux, le traitement électronique des dossiers, le développement des modes alternatifs des litiges... ;

- **Développer Bruxelles comme centre juridique et financier européen ;** La Brussels International Business Court est une belle opportunité pour développer Bruxelles et la Belgique comme plateforme juridique d'excellence.
Il convient de la rendre opérationnelle. Il faut que la Belgique soit plus attractive pour les investisseurs étrangers en rendant par exemple le régime juridique et fiscal des expatriés plus attractif ou en délivrant des documents d'information en anglais.

#10

UNE EUROPE DES RÉSULTATS

MOINS DE GOLD PLATING **SIGNIFIE DES CONDITIONS DE CONCURRENCE PLUS ÉQUITABLES ET DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS D'EXPORTATION VERS DES PAYS SITUÉS AU SEIN ET EN DEHORS DE L'EUROPE**

CONTINUER À TENDRE VERS UN ENVIRONNEMENT PERMETTANT AUX ENTREPRISES DE SE LANCER FACILEMENT AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Au regard de ses nombreuses retombées positives, l'intégration européenne doit se poursuivre, sur base du concept d'une **Europe des résultats**, dans les dossiers où l'UE apporte une réelle valeur ajoutée (p.ex. : marché intérieur, convergence des économies, commerce extérieur, énergie et climat, digitalisation, sécurité et défense, etc.). Mais dans ce cadre, les intérêts des « petits » États membres doivent être défendus et le bon fonctionnement du marché intérieur (cf. e.a. la multiplication d'obstacles nationaux et la montée du protectionnisme interne) et la saine concurrence en son sein doivent être garantis. De plus, des efforts accrus sont nécessaires en matière d'amélioration de la réglementation (« better law making ») au plan européen (cf. transparence, consultations préalables, études d'impact, etc.).

Par ailleurs, la Belgique doit soutenir un **agenda commercial ambitieux et équilibré**, destiné à ouvrir de nouveaux marchés pour nos biens et services et à faciliter les flux commerciaux. Ceci s'impose vu l'importance du commerce extérieur pour notre pays (dont 85% du PIB dépend des exportations) et parce que 90% de la croissance sera générée hors de l'UE dans les décennies à venir. Cependant, dans l'objectif d'assurer un réel level playing field, la Belgique doit être vigilante et œuvrer à ce que les échanges internationaux soient basés sur une saine concurrence, ce qui implique de lutter efficacement contre toute concurrence déloyale.

Le marché unique, pierre angulaire de l'intégration européenne, rassemble plus de **500 millions de consommateurs**.	Depuis sa création, le marché intérieur a ajouté **4%** au PIB européen.	De 1994 à 2015, le commerce intra-européen de biens a quadruplé de **800 milliards EUR** à plus de **3.000 milliards EUR**.
Le marché intérieur représente un poids économique de **13.000 milliards EUR**.	Le commerce des biens au sein du marché intérieur est **60%** supérieur à ce qu'il serait s'il devait s'effectuer sur base des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	Le marché intérieur est à l'origine d'une augmentation de **9%** du commerce intra-européen.

Chiffres clés du marché intérieur (Source : Commission européenne, calculs FEB)

À CET EFFET, IL FAUT PRENDRE LES MESURES SUIVANTES :

- Le processus d'élaboration des **positions belges** dans les dossiers UE doit être rendu nettement plus transparent, intégrer les préoccupations des entreprises, et les positions finales doivent être davantage publiques. En cas de blocage dans l'élaboration d'une position belge dans un dossier UE majeur, le Comité de concertation réunissant le Premier ministre et les ministres-présidents des entités fédérées doit être saisi, afin de débloquer la situation et d'éviter que la Belgique ne doive s'abstenir dans les débats européens ;

- Ensuite, lors de la transposition des directives européennes, le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux doivent s'engager à **éviter tout gold plating** (c.-à-d. ne pas aller au-delà du prescrit européen) qui pénalise nos entreprises et met à mal l'objectif d'harmonisation. De plus, le gouvernement fédéral doit encourager des transpositions homogènes par les diverses entités du pays, afin d'éviter l'apparition de divergences et d'accroître la complexité pour nos entreprises au sein du **Belgian Single Market** ;

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux doivent œuvrer à la ratification rapide, des **accords de libre-échange et/ou de promotion des investissements** négociés par l'UE (p.ex. : CETA) ou dans le cadre de l'UEBL (or, des accords sont bloqués depuis des années). Il y va de notre crédibilité. Tous les gouvernements doivent s'engager dans leurs accords gouvernementaux à procéder à ces ratifications dans les deux ans ;

- S'agissant du **Brexit**, le gouvernement doit veiller au statu quo durant toute la phase de transition c.-à-d. jusqu'à l'entrée en vigueur de la future relation entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, afin que nos entreprises n'aient à s'adapter qu'une seule fois. Il doit aussi soutenir la négociation d'une nouvelle relation commerciale ambitieuse, qui devra permettre de conserver le plus efficacement possible des liens denses avec le R.-U., avec le moins possible d'entraves commerciales tarifaires et non tarifaires, tout en garantissant une saine concurrence et le bon fonctionnement du marché intérieur. Ceci, entre autres, par le biais d'un alignement complet sur la législation et les règles de l'UE.

La position complète de la FEB peut être lue sur :
http://www.feb.be/globalassets/actiedomeinen/europa/actualites-europeennes/brexit-de-steun-voor-het-europese-integratieproject-heropbouwen_2018-06-20/brexit---un-divorce-penible.pdf

#11

UNE FISCALITÉ FAVORABLE À LA CROISSANCE

MOINS D'OBLIGATIONS FISCALES ET UNE CONFIANCE RENFORCÉE DANS LES ENTREPRISES **SIGNIFIENT UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ JURIDIQUE ET UNE VOLONTÉ PLUS FORTE D'INVESTIR**

UNE FISCALITÉ EN PLEINE MUTATION DANS UN MONDE EN TRANSFORMATION

À l'image de la société et de l'économie, la fiscalité devra évoluer rapidement et s'adapter en profondeur dans les prochaines années, en particulier à l'ère numérique. Dans le même temps, les entreprises n'ont jamais eu autant **besoin de simplification, de sécurité juridique, de prévisibilité, d'un cadre fiscal porteur, compétitif et de qualité, d'une vision à long terme et d'une culture fiscale axée sur la confiance en l'entreprise**.

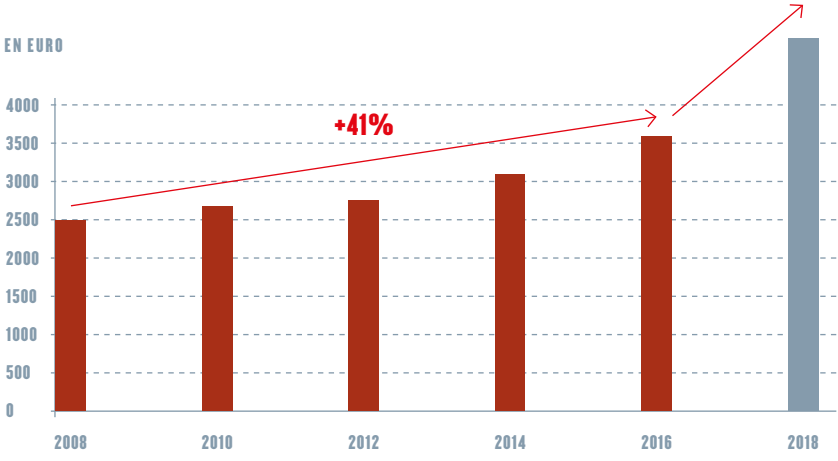

Charges administratives relatives à la fiscalité (entreprises, in millions EUR)
(Source : Bureau fédéral du plan, calculs FEB)

UNE FISCALITÉ MODERNE PEUT ÊTRE RÉALISÉE DE DIVERSES MANIÈRES :

- Les coûts de compliance et de reporting et les charges administratives doivent diminuer de 25% sur une période de 3 ans. Parallèlement, les législations fiscales devront être simplifiées de manière drastique. Une **commission d'experts** sera chargée d'émettre des recommandations, après une large consultation publique, pour fin 2020 au plus tard. Il faudra également saisir toutes les opportunités du numérique, tout en assurant une parfaite compatibilité avec les systèmes IT existants en entreprises.

- À l'impôt des sociétés, le taux nominal de 25% en 2020 devra progressivement être réduit à **20% pour tous en 2024** au plus tard, et ce, sans mesure de compensation dommageable pour les entreprises. Les mesures de soutien à la R&D, à l'innovation, aux scale-ups et à l'entrepreneuriat seront évaluées et renforcées par référence aux meilleurs modèles de référence européens et mondiaux. Un cadre fiscal stimulant et qui — compte tenu des évolutions au niveau européen et de l'OCDE — garantisse en même temps une taxation appropriée du secteur numérique et un respect des règles du jeu applicables aux autres secteurs économiques — devra être développé.

- Une nouvelle culture fiscale, basée sur la **confiance** et la **coopération**, sera mise en place. Une meilleure compliance des entreprises doit aller de pair avec une sécurité juridique accrue, une confiance mutuelle restaurée, une réduction des contrôles non justifiés et des sanctions proportionnées. Il est essentiel que les entreprises soient consultées pour examiner la faisabilité de toute nouvelle mesure proposée et son impact sur l'économie.

- Une réforme fiscale, favorable à l'entrepreneuriat, devra au minimum intégrer les deux objectifs suivants :

  a. Rendre le travail plus attractif et rémunérateur que l'inactivité ;
  b. Intégrer les augmentations de pouvoir d'achat obtenues au travers d'une réforme de l'impôt des personnes physiques dans la détermination de la norme salariale (cf. point 4 – Compétitivité).

#12

DES POUVOIRS PUBLICS ALLÉGÉS

MOINS DE DÉPENSES PUBLIQUES INUTILES

SIGNIFIE DAVANTAGE DE POSSIBILITÉS DE RÉDUIRE LES CHARGES ET D'INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES

DES POUVOIRS PUBLICS 'ALLÉGÉS' ET PLUS EFFICIENTS AU SERVICE DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES, AVEC DES RÈGLES ET STRUCTURES SIMPLIFIÉES

Grâce à la maîtrise des dépenses sous le gouvernement Michel, les dépenses publiques (hors charges d'intérêt) ont déjà légèrement baissé, de 52,6% du PIB en 2013 à un peu moins de 50% en 2017. Mais avec des prélèvements publics d'environ 50%, la Belgique se classe toujours à la quatrième place au sein de l'UE et se situe plus de 5 points de pour cent du PIB au-dessus de la moyenne européenne. De plus, le budget de tous les pouvoirs publics belges demeure structurellement déficitaire à concurrence d'environ 1% du PIB. **Et notre pays supporte toujours une dette publique avoisinant 100% du PIB ainsi que de lourdes charges liées au vieillissement.**

Par ailleurs, les investissements publics dans l'infrastructure en Belgique se situent à un niveau extrêmement bas, qui suffit à peine à l'entretien normal. Il est donc absolument nécessaire de **réduire les dépenses courantes** à TOUS les niveaux de pouvoir, au profit d'investissements favorisant la croissance. L'importante vague de départs à la retraite dans la fonction publique et un certain nombre de nouvelles technologies numériques constituent à cet égard de réelles opportunités.

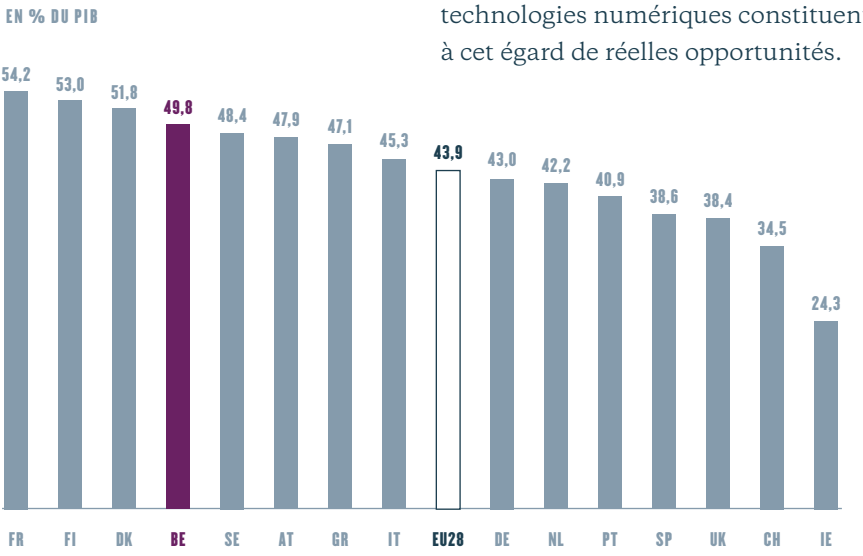

Dépenses primaires en 2017 (c.-à-d. hors charges d'intérêt) (Source : Eurostat)

NOUS APPELONS DÈS LORS LES PROCHAINS GOUVERNEMENTS À :

- Vérifier dans un premier temps si toutes les tâches assumées par les pouvoirs publics : 1) sont encore absolument nécessaires et 2) ne pourraient pas être effectuées plus efficacement par ou en collaboration avec le secteur privé. Pour les **missions essentielles** ainsi identifiées, un *pacte d'efficience* pluriannuel et basé sur des audits initiaux doit être élaboré en collaboration avec les responsables, afin de **réduire** les dépenses publiques courantes **de 5 points de pour cent du PIB sur 5 ans** tout en assurant un service de qualité égale ou supérieure. Un accord politique global doit être négocié à ce sujet au début de la législature ;

- En ce qui concerne les régimes d'allocations de la sécurité sociale, miser encore davantage sur l'**activation** et la **réinsertion sur le marché du travail** (également pour les plus de 55 ans), et maintenir les dépenses de santé sous contrôle, notamment par un recours accru aux systèmes de financement forfaitaires dans le cadre de la lutte contre la surconsommation ;

- Utiliser notamment la **réduction des dépenses publiques courantes** pour équilibrer structurellement le budget, faire passer la dette publique significativement sous la barre des 100% du PIB et préparer ainsi notre pays à l'impact ultérieur du vieillissement ;

- Mettre en œuvre le **pacte national pour les investissements stratégiques** afin que nos infrastructures retrouvent un niveau acceptable. À cet égard, une procédure d'autorisation accélérée peut être envisagée pour les projets d'investissement stratégiques. Il convient en outre de recourir davantage, de manière proactive, à des systèmes de partenariat public-privé (PPP) ;

- **Donner un nouvel élan à la lutte contre les charges administratives**. Après une baisse continue pour les entreprises entre 2002 et 2008, les charges administratives sont en effet reparties à la hausse entre 2008 et 2016, pour atteindre près de 6 milliards EUR. Requérant de nombreuses actions transversales, cette responsabilité devrait idéalement être confiée en partie au Premier ministre.

#1 S'ASSURER DE DISPOSER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE SUFFISANTE ET COMPÉTENTE

Moins de postes vacants non pourvus et d'inactifs signifie un taux d'emploi plus élevé, davantage d'opportunités de croissance pour les entreprises et une meilleure capacité de financement de notre sécurité sociale.

#2 FORMER TOUS LES JEUNES TALENTS

Moins de chômage des jeunes signifie pour ceux-ci plus d'expérience professionnelle et d'opportunités sur le marché du travail.

#3 UN CADRE ET UNE CONCERTATION SOCIALE MANIABLES

Moins de grèves signifie plus de possibilités d'investir dans une solution par la voie de la concertation sociale.

#4 CONTINUER À ŒUVRER EN FAVEUR DE COÛTS SALARIAUX COMPÉTITIFS

Moins de charges sur le travail signifie des entreprises plus compétitives et une hausse de l'emploi privé.

#5 DÉNOUER FINALEMENT ET DÉFINITIVEMENT LE NŒUD DE LA MOBILITÉ

Moins d'embouteillages signifie une activité économique accrue, une meilleure conciliation entre travail et vie privée, et de meilleurs résultats sur le plan de l'environnement et du développement durable.

#6 UNE ÉNERGIE FINANCIÈREMENT ABORDABLE, SÛRE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Moins d'incertitudes concernant la transition énergétique signifie un renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation au sein du secteur de l'énergie.

Notamment via une limitation du chômage dans le temps, une activation plus poussée dans les différents régimes d'allocations, un renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et la stimulation de la culture d'apprentissage individuelle permettant à l'individu d'investir lui aussi dans sa formation et de veiller à son employabilité.

Notamment via l'organisation une fois par an d'une séance d'information concernant le marché du travail à l'intention des étudiants de dernière année ainsi que la revalorisation et la promotion des filières STIM/de l'enseignement technique et professionnel, auprès des garçons et des filles.

Notamment via une meilleure définition du droit de grève et un investissement accru dans des solutions sur mesure au niveau du secteur, de l'entreprise ou de l'individu.

Notamment via la réduction de toutes les charges patronales sur le travail de 25% maximum à 20% maximum.

Notamment via l'introduction d'une redevance kilométrique intelligente et la facilitation des livraisons de nuit/à horaires décalés de manière à permettre un plus grand étalement dans le temps des déplacements.

Notamment via des investissements massifs dans l'efficacité énergétique (p.ex. isolation des bâtiments), l'introduction d'une norme énergétique efficace et la prolongation de deux à quatre réacteurs nucléaires pour au moins dix ans.

#7 PROMOUVOIR L'INNOVATION AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Moins de freins à l'innovation signifie davantage d'opportunités d'exportation.

#8 EMPRUNTER LA VOIE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Moins de rigidité numérique signifie une plus forte croissance économique et davantage d'opportunités pour la Belgique en tant que pionnier numérique sur la scène européenne et mondiale.

#9 PRÉVOIR UN CADRE FINANCIER ET JURIDIQUE ATTRACTIF

Moins de règles et de charges administratives irréfléchies signifie plus de temps pour entreprendre.

#10 UN ENVIRONNEMENT PERMETTANT AUX ENTREPRISES DE SE LANCER FACILEMENT AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Moins de gold plating signifie des conditions de concurrence plus équitables et davantage d'opportunités d'exportation vers des pays situés au sein et en dehors de l'Europe.

#11 UNE FISCALITÉ EN PLEINE MUTATION

Moins d'obligations fiscales et une confiance renforcée dans les entreprises signifient une plus grande sécurité juridique et une volonté plus forte d'investir.

#12 DES POUVOIRS PUBLICS 'ALLÉGÉS' ET PLUS EFFICIENTS, AVEC DES RÈGLES ET STRUCTURES SIMPLIFIÉES

Moins de dépenses publiques inutiles signifie davantage de possibilités de réduire les charges et d'investir dans les infrastructures.

Notamment via un renforcement de l'attractivité de la prime d'innovation, basé sur le doublement des plafonds existants, et un élargissement du champ d'application de la déduction pour innovation.

Notamment via la facilitation des investissements dans des réseaux de télécommunications rapides et de qualité (5G, fibre optique…) et la digitalisation de toutes les interactions avec les pouvoirs publics d'ici à 2025.

Notamment via la mise en place d'une justice du 21e siècle et le lancement effectif de la Brussels International Business Court (BIBC).

Notamment via l'inscription de l'interdiction de gold plating dans les différents accords gouvernementaux et la ratification des accords de libre-échange par tous les gouvernements dans les deux ans.

Notamment via la réduction du taux nominal de l'impôt des sociétés pour toutes les entreprises de 25% en 2020 à 20% en 2024.

Notamment via l'élaboration, sur la base d'un débat sur les missions essentielles, d'un pacte d'efficience visant à réduire les dépenses publiques courantes pour l'ensemble des pouvoirs publics de 5 points de pour cent du PIB sur 5 ans.

Plus de 50 fédérations sectorielles faisant autorité sont membres de la FEB et représentent plus de 75% de l'activité économique dans notre pays.

Membres effectifs

Antwerp World Diamond Center

Association Belge des centres de contact

Association des fabricants de pâtes, papiers et cartons de Belgique

Association professionnelle des entreprises de gardiennage

Cigarette Manufacturers of Belgium and Luxembourg

Confédération construction

Creamoda

Fédération belge de l'industrie de l'automobile et du cycle

Fédération belge de la brique

Fédération belge des entreprises électriques et gazières

Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie

Fédération belge des industries graphiques

Fédération belge du commerce et des services

Fédération belge du secteur financier

Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique

Fédération de l'industrie alimentaire

Fédération de l'industrie cimentière belge

Fédération de l'industrie du béton

Fédération de l'industrie du textile, du bois et de l'ameublement

Fédération de l'industrie du verre

Fédération de l'industrie extractive et transformatrice de Belgique

Fédération de l'industrie technologique

Fédération de l'économie circulaire

Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique

Fédération des industries transformatrices de papier et de carton

Fédération des prestataires de services HR

Fédération patronale des ports belges

Fédération pétrolière belge

Fédération royale belge des transporteurs et des prestataires de services logistiques

Fédération royale du notariat belge

Groupement de la sidérurgie

Groupement des sablières

Mobility Retail and Technical Distribution

Organisation des bureaux d'ingénieurs-conseils, d'ingénierie et de consultance

Union des secrétariats sociaux

Union belge du nettoyage

Union professionnelle des entreprises d'assurances

Union professionnelle des producteurs belges de fibres-ciment

Union royale des armateurs belges

Voucher Issuers Association

Membres adhérents

Association belge des institutions de pensions

Attractions touristiques

Conseil national du bois

Fédération belge des entreprises audiovisuelles

Groupement belge des banques d'épargne

LederCuir

Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs

Syndicat de l'industrie diamantaire belge

VAL-I-PAC

La Chambre Patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'Expression française

#LESSISMORE2019

LES 12 TRAVAUX PORTEURS DE LA PROSPÉRITÉ FUTURE

LESSISMORE2019.BE

FEB
Fédération des Entreprises de Belgique